

Congrès cdH « Histoires de cœur »

Discours de Joëlle Milquet

Namur, samedi 14 février 2009

Le retour du cœur dans la crise : Investir dans le secteur non marchand

Nous sortons d'une semaine axée sur les banques et le capital, une semaine durant laquelle on a parlé des actionnaires, des plus-values, du rendement, des chiffres et de l'argent. Cela fait plusieurs mois que nous sommes dans la même situation, enfermés dans les urgences de la crise financière et bancaire, nous assistons à l'épuisement d'un système consumériste, matérialiste, ultra capitaliste qui se meurt de ses excès et de ses erreurs, de son manque de contrôle et de régulation, de son manque d'âme et de valeurs.

1. Réimposer les urgences du cœur et valoriser le secteur associatif et non marchand et son sens des responsabilités

Alors, il était temps que les urgences du cœur se réimposent et avec elles les besoins quotidiens des gens et la valorisation de ces héros cachés de la vie quotidienne que sont ceux qui tous les jours aident, accompagnent, soignent, éduquent et s'investissent dans un secteur non marchand trop souvent négligé et qui pourtant apporte une plus-value humaine essentielle.

En ce jour de la Saint-Valentin, il était indispensable pour le cdH, de ne pas faire l'impasse sur un secteur qui nous tient fort à cœur. Ce secteur, c'est celui qui rassemble 500.000 personnes en Communauté française qui s'engagent dans plus de 50.000 associations, c'est celui qui engage chaque

jour 285.000 travailleurs. Vous l'aurez compris, il s'agit du secteur associatif !

C'est pourquoi, c'est avec un énorme plaisir que je me retrouve ici, avec vous et que nous avons l'occasion de saluer l'action de ces milliers de bénévoles et travailleurs qui tous les jours s'occupent des autres et répondent à leurs attentes, ceux qui tous les jours apportent du lien social, de la relation humaine et du sens à la société et qui en cela l'humanisent profondément et lui donnent l'âme que ne pourront jamais lui apporter tous les secteurs financiers du monde.

Aujourd'hui, nous voulons opposer à la crise du système ultralibéral, la réussite du secteur des services aux personnes ; aujourd'hui, nous voulons opposer à la finalité mercantile du système capitaliste, la finalité humaniste du secteur non marchand ; aujourd'hui, nous voulons parler de cet autre secteur créateur d'emplois, de cet autre secteur créateur de plus value, de ce seul secteur faiseur d'harmonie sociale qu'est le secteur associatif. Notre journée se veut une rupture dans l'actualité, une rupture dans les priorités financières du moment. Notre journée se veut un hommage et un appel au soutien du secteur de l'engagement et de la générosité.

2. Le modèle associatif ou le contre-modèle d'un capitalisme ultralibéral en faillite

Dans une société en constante évolution, qui doit plus que jamais répondre à un **nouveau besoin de participation citoyenne** et faire face à des inégalités nouvelles et croissantes, le rôle et la place de l'associatif n'ont peut-être jamais été aussi essentiels.

1. Notre **vision de la société** est basée sur la **reconnaissance de l'action et la responsabilité des citoyens**. Nous avons dès lors toujours souhaité développer une société où l'action associative puisse exister avant, ou en tout cas en même temps que l'action des pouvoirs publics. Pour nous, face à l'Etat et au marché, il existe une

troisième composante, celle de la société civile à qui l'on doit pouvoir confier des responsabilités de service public fonctionnel ou de codécision dans le champ politique.

2. Par ailleurs, le secteur associatif constitue un **facteur de résistance face à la marchandisation et à la privatisation croissante des services**.
3. Enfin, **une société réellement humaine** se doit de développer massivement le secteur du **service aux personnes**, les métiers du cœur allant de l'accueil de l'enfant à l'accompagnement de la personne âgée.
4. Le secteur des services aux personnes constitue un vecteur essentiel de création d'emplois.

Les **métiers du cœur**, cela signifie, en effet, pour nous l'accueil de la petite enfance, l'aide aux personnes âgées, la lutte contre l'isolement, l'accompagnement des personnes handicapées, des drogués, des jeunes difficiles, les aides-familiales et les aides-soignantes, les écoles de devoirs, les services de soins palliatifs, les associations d'intégration, les maisons d'accueil pour femmes battues ou les asiles de nuit, pour les sans-abris, etc. Bref, tous ces services qui exigent un redéploiement urgent, une réelle revalorisation des services, le respect de statuts stables pour leur personnel et un financement correct...

L'associatif exerce essentiellement **3 fonctions** :

- une fonction de **révéléateur** lorsqu'il suscite chez les gens l'expression de leurs problèmes. Il constitue donc le premier porte-voix des citoyens ;

- une fonction de **médiateur** en captant les différentes opinions, en instruisant les problématiques et en mettant sur pied un interlocuteur collectif organisé avec lequel on peut débattre et négocier ;
- une fonction d'**entrepreneur**, car il répond lui-même à un certain nombre de problèmes, de situations et de besoins.

3. Le secteur des services : appel pour un vaste plan de développement de l'emploi et des services nouveaux

Le secteur des services est tout d'abord une vraie chance pour l'emploi et un secteur à doper pendant une période de crise.

L'emploi dans le secteur associatif est important et en constante progression :

- Au niveau de l'ensemble du pays, près de 428.000 emplois équivalents temps plein (ETP) étaient occupés en 2005 dans les associations. Si on exclut le personnel subventionné des établissements scolaires du réseau libre, le total atteint encore 272.300 ETP.
- L'emploi dans les associations s'élève à 14,5% ou 9,2% de l'emploi salarié en Belgique, selon que l'on inclut ou non dans le secteur associatif les emplois subventionnés de l'enseignement libre. Le poids des associations dans l'emploi salarié est pratiquement identique en Flandre et en Wallonie, mais un peu inférieur à Bruxelles, en raison de la présence dans la capitale de nombreux emplois publics.

Le secteur des services est le secteur par excellence qu'il faut doper pour l'emploi pendant une période de crise.

L'investissement dans les services dont la demande, quant à elle, ne connaît pas la crise est une des mesures de relance indispensable pour doper l'emploi et en adoucir quelque peu les nombreuses pertes à venir dans le secteur marchand. Nous proposons que, pendant cette période de crise, les différents niveaux de pouvoir et à tout le moins les entités de l'Espace Wallonie-Bruxelles et l'Etat fédéral lancent **un vaste plan de création d'emplois et de services dans le secteur non marchand.**

L'allongement du temps de la vie, les nouveaux problèmes de santé mentale, l'augmentation des familles monoparentales, les problèmes des primo-arrivants, les nouvelles dépendances, les problèmes de solitude, d'addiction, de dépendance, de délinquance, les nouveaux besoins des familles, des multiples besoins des nouvelles actions éducatives, l'accompagnement des soins, les nouveaux besoins environnementaux... Les besoins de tâches et de services nouveaux liés à l'évolution de la vie de chacun sont en expansion constante et doivent être définis et rencontrés dès maintenant selon une programmation anticipative et coordonnée entre les différents niveaux de pouvoir.

Les axes de ce plan devraient être les suivants :

1. Continuer à développer les moyens à affecter aux fonds Maribel social pour y doper l'emploi et l'étendre au secteur de l'enseignement via ce que nous appelons le Maribel scolaire ;

2. Revoir le système des « droits de tirage » pour asseoir un réel financement augmenté des emplois du non marchand selon certains critères du Fédéral vers les entités fédérées ;

3. Continuer à développer et améliorer le système titres-services en en étendant sous certaines conditions le champ d'application ;

4. Augmenter les moyens de l'économie sociale qui offre un visage alternatif à l'économie et à la production de biens et services sans recherche de profit autre que collectif, développer les coopératives d'activité, renforcer les coopératives financières comme Credal qui réhabilitent le micro-crédit chez nous. Anticiper la mutation économique de notre société exige, dès maintenant, le développement de synergies entre les pouvoirs publics, le secteur des entreprises et celui du non marchand. Au travers de l'économie sociale, le secteur non marchand peut tout à fait jouer un rôle capital dans cette proposition d'accompagnement des demandeurs d'emplois moins qualifiés par ceux qui le sont. Son expérience dans les entreprises de travail adapté, dans les entreprises de formation par le travail pourrait tout à fait être mise à contribution dans cette dynamique ;

5. Créer de nouveaux « contrats formatifs » pour faire face à la crise et préparer l'après-crise avec l'aide des Régions et du fédéral et notamment stimuler l'engagement dans le secteur non marchand via les fonds sectoriels de nouveaux formateurs et notamment de l'engagement de travailleurs âgés qualifiés licenciés en raison de la crise en vue de former sur le terrain des jeunes peu qualifiés. Les pertes d'emplois qui vont se concrétiser vont mettre sur le marché du travail une panoplie de travailleurs et des salariés dont certains possèdent peu de qualifications et d'autres, bien.

6. Conclure un nouvel accord non marchand pour la période 2010-2015 axé sur l'emploi. Cet accord devra concrétiser les engagements des partenaires et du Gouvernement en faveur d'un développement de l'emploi (création nette d'emplois), mais aussi en faveur d'un renforcement de la qualité de l'emploi. La qualité de l'emploi doit être garantie afin de renforcer l'attractivité des professions médicales et paramédicales. Il s'agit notamment de soulager la pénibilité des tâches, de favoriser la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle afin non seulement d'éviter l'épuisement, mais surtout d'attirer une nouvelle force de travail.

Plusieurs engagements de l'accord 2005-2010 méritent dès lors d'être reconduits, voire étendus :

- le dégagement d'une nouvelle manne budgétaire pluriannuelle, au moins équivalente au budget dégagé pour la période qui s'achève, à savoir 500 millions d'euros ;
- l'identification précise de nouveaux postes à pourvoir, en ciblant prioritairement les services où les besoins sont les plus grands, compte tenu de l'évolution de notre société vers un développement des soins de l'aide à domicile ou en milieu d'accueil ;
- la poursuite et l'extension de projets d'information, tels que le parrainage et le "projet 600", permettant de former rapidement et efficacement des travailleurs dans des métiers en pénurie.

7. Investir dans les nouveaux services qui répondent aux nouveaux besoins.

Demain, de nouveaux services devront répondre à de nouveaux besoins et à de nouvelles inégalités et notamment les problématiques suivantes :

7.1 De nouveaux "contrats éducatifs » pour rencontrer les besoins des familles et le soutien des familles monoparentales

La société moderne a fait éclater les tâches éducatives parentales de plus en plus entre différentes fonctions nouvelles de délégation qui exigent des missions et services nouveaux. Par ailleurs, les familles monoparentales semblent être devenues le nouveau visage de la pauvreté. Près **d'une famille monoparentale sur 3 vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté** contre 15% dans la population générale ! (seuil de pauvreté : 860 € pour un isolé). **Nous devons doper les nouveaux « contrats éducatifs » qui doivent désormais rencontrer la multiplication des missions éducatives des tiers prises en charge initialement par les fonctions parentales** ; avancer dans le cadre de l'amélioration du statut

des accueillantes conventionnées ; continuer à développer et améliorer le **système titres-services** en en étendant sous certaines conditions le champ d'application.

7.2 Les nouveaux besoins liés à l'allongement du temps de la vie

D'ici à 2030, partout en Europe, la population âgée de 75 ans ou plus augmentera fortement. Or, même si la majorité des personnes âgées vieillissent en bonne santé, le risque de dépendance physique et psychique progresse avec l'âge.

Nous devons prévoir une planification des **nouveaux emplois et services aux aînés**. Il s'agit avant tout de repenser l'organisation du système de soins en fonction des besoins du patient et de son entourage; de repenser les synergies entre les différents services. D'accorder davantage de moyens à l'assistance à domicile, aux structures de « remplacement du chez soi », aux services de liaison entre le domicile et les structures d'accueil. Dans ce cadre, le plan de reconversion Maisons de Repos pour Personnes Agées en Maisons de Repos et de Soins, doit non seulement être appliqué, mais aussi être élargi. Les services existants d'aide et d'assistance des patients à domicile, ou en liaison entre le domicile et les structures d'accueil, doivent être développés et leur financement assuré de manière structurelle.

7.3. Des contrats d'accueil liés aux nouveaux besoins liés aux migrations

La Belgique vit au rythme des migrations. C'est ainsi que la Belgique accueillait en 2006 96.260 citoyens étrangers dont plus de la moitié sont ressortissants de l'Union européenne. Il est indispensable de pouvoir repenser l'accueil des citoyens qui ont obtenu un titre de séjour et le soutien à ceux qui n'en n'ont pas.

Au-delà des questions liées à la régularisation, à l'enfermement des demandeurs d'asile, à l'accès au territoire et la migration économique, le

cdH insiste sur la mise en place **d'une réelle politique d'accueil des nouveaux arrivants** afin d'aider les associations actives dans ce domaine.

Celle-ci doit viser à mieux informer et mieux outiller les personnes. Il s'agira de faciliter l'accès à l'interprétariat social ; mettre à disposition des cours de langues nationales ; offrir un accès aisé à toutes les informations susceptibles de leur être utiles ; respecter la dimension culturelle des personnes ; mettre en place un accompagnement personnalisé qui doit permettre aux personnes d'être écoutées, entendues, épaulées, conseillées, orientées.

7.4 Les nouveaux besoins de personnes souffrant de troubles psychiques

Les nouveaux besoins de personnes souffrant de troubles psychiques sont en constante augmentation. D'après la dernière enquête sur la santé des belges, 1 personne sur 4 en Belgique (24%) présente un "mal-être" psychologique, 8% de la population connaît des troubles dépressifs, 6% de troubles anxieux et 20% des troubles du sommeil !

Nous voulons lancer les Assises de la santé mentale, détecter les nouveaux besoins et les nouvelles réponses.

Les soins pour les patients souffrant de troubles psychiques doivent être améliorés entre autres grâce à l'optimisation de la collaboration entre les intervenants et en introduisant des plans de crise. Nous devons **reconnaître l'expérience et l'expertise des patients et des aidants** pour nous **en inspirer** largement dans l'élaboration des services de santé mentale. Je souhaite également porter une attention particulière à nos adolescents en **articulant un axe école-centre PMS, des services comme les Services de Santé mentale et les Centres de Planning familial.**

7.5 Les besoins des exclus du logement

Le secteur du logement compte aussi ses nouveaux exclus et les enjeux sont nombreux.

Soutenir les services aux nouveaux exclus du logement, c'est investir dans l'habitat intergénérationnel, dans les Agences immobilières sociales (AIS) qui interviennent comme intermédiaire entre des propriétaires désireux de louer leur logement avec garanties et des candidats locataires ne trouvant pas à se loger. C'est aussi créer des lieux d'accueil d'urgence et des logements de transit. Enfin, il s'agit de développer des solidarités actives entre les personnes en difficulté de logement et partir de leur vécu pour construire avec elles des solutions.

7.6 Les urgences au service de la révolution verte

Si nous voulons faire changer radicalement les modes de consommation et de déplacement, nous avons besoin d'un vaste réseau d'emplois non marchand dans le secteur de la pédagogie, de l'information, de la sensibilisation, de l'orientation et un investissement majeur dans les emplois verts associatifs.

4. Une Charte associative applicable à tous les niveaux de pouvoir et le lancement du concept de « communes associatives » pour la prochaine législature

Sous l'impulsion du cdH, les Gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et le Collège de la Commission communautaire francophone, présidé par Benoît Cerexhe, se sont réunis, pas plus tard que jeudi dernier, il y a deux jours, à Marche-en-Famenne, pour adopter enfin le projet de Charte associative. Cette Charte associative définit en les rappelant les principes de base qui régissent ces relations lorsque les associations participent à la construction de l'intérêt général ou remplissent

des missions d'intérêt général. Elle identifie les engagements unilatéraux que prennent les pouvoirs publics sur la base de ces principes. Enfin, elle approfondit le dialogue permanent avec le monde associatif.

Il est indispensable que les pouvoirs publics prennent des engagements vis-à-vis des associations afin de mieux articuler leurs rapports réciproques dans un souci de complémentarité. Ce souci s'exprime dans la reconnaissance et le respect des rôles et des responsabilités de chaque acteur. Il est clair que cette adoption qui sera effective avant la fin de la législature n'est qu'une étape. Nous devons aller plus loin, notamment en ce qui concerne les relations entre les associations et les communes, entre les associations et l'Etat fédéral. Il n'empêche que cette première étape franchie nous pousse à aller de l'avant et le cdH ne reculera pas devant ses responsabilités à ce niveau.

Cette charge doit assurer notamment l'objectivité des choix d'agrément et de subventionnement.

Par ailleurs, nous proposons de lancer dès aujourd'hui une grande campagne que j'appellerais « Communes associatives ». Il s'agit de pouvoir, identifier, au travers d'une sélection objective menée par un jury indépendant, les communes qui auront engagé des actions volontaristes pour reconnaître et intégrer dans leurs politiques communales, le travail réalisé par les associations actives sur leur territoire communal. Cette identification fera l'objet de la remise d'un label décerné par le jury indépendant. Cette campagne ne vise pas à décerner un label de plus. Elle vise essentiellement à inviter et accompagner les communes qui se seront illustrées dans cette dynamique de soutien, de reconnaissance du tissu associatif présent sur leur territoire.

Cette campagne doit démontrer qu'à travers votre engagement au service d'une passion, d'un projet ou bien encore d'une cause, vous nous donnez l'image d'une Communauté française et d'une Belgique dynamiques, créatives, soucieuses de faire vivre la démocratie, soucieuses de bâtir une société toujours plus unie et plus solidaire. Cet engagement, vous pouvez

en être fier et je vous en remercie. Vous pouvez compter sur mon total soutien.

5. Une conférence nationale pour le secteur non-marchand

Sans vouloir faire d'analogie avec le plan de relance que le Gouvernement fédéral a construit avec les gouvernements régionaux et communautaires pour répondre à la crise financière et économique que nous traversons, je pense cependant que nous devrions adopter en tout cas la même stratégie pour mobiliser le monde associatif, le secteur non-marchand au sens large du terme. **Une conférence nationale du secteur non marchand sera nécessaire dès la constitution des nouveaux exécutifs.** Celle-ci devrait mettre autour de la table les représentants des gouvernements fédéraux et des entités fédérées, les acteurs représentatifs des divers secteurs du non marchand.

Elle aurait comme objectif d'évaluer l'implication des acteurs dans les réponses diverses que le secteur peut apporter à la crise économique et sociale qui frappe la Belgique et à l'anticipation des nouveaux besoins.